FLASH INFO

Agréments PEC / PED

Port de Bayonne

Homologation sous dérogation (1 an)

A la demande des industriels du secteur du bois et des fabricants d'alimentation pour le bétail, le service commercial du Port de Bayonne vous informe de l'obtention des agréments suivants :

Filière Bois

- **Point d'Entrée Communautaire** (PEC) : contrôle phytosanitaire des importations de végétaux et produits végétaux d'origine extra communautaire.

Filière Agroalimentaire

- **Point d'entrée Désigné** (PED) : contrôle d'importation extra communautaire des aliments pour animaux d'origine non animale.

Ces agréments sont temporaires (un an) et il importe de prouver la pertinence de notre demande en générant des trafics (bois, dérivés de bois, céréales, tourteaux, huiles) conformément aux attentes des usagers, afin d'assurer une homologation sur le long terme.

Plus d'informations sur **www.bayonne.port.fr**

Contact : **o.hautin@bayonne.cci.fr - 06 12 66 45 71**

CCI BAYONNE PAYS BASQUE Euskal Herri | PORT DE BAYONNE | RÉGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES